

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
 Identification du mélange:  
 Dénomination commerciale: **EPOLIT<sup>®</sup> 107 B**  
 UFI : 0372-M00X-Y006-NA0S
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
 Usage recommandé : Durcisseur époxy à combiner avec la résine EPOLIT<sup>®</sup> 107 A  
 Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
 CEFORA SAS  
 Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France  
 Téléphone +33 4 74 08 47 03  
 8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi  
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité : [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
 ORFILA (INRS)  
 + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
 Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
 ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée  
 ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.  
 ⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
 Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage  
 Pictogrammes de danger::



Danger

Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 P264.1 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

Qualité spéciale:

Aucune  
Contient:  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine  
N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane  
3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine: Peut produire une réaction allergique.  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune  
2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 95% - < 99%	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CAS: 68082-29-1 EC: 500-191-5 REACH No: 01-2119972320-44	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 3% - < 5%	N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane	CAS: 109-55-7 EC: 203-680-9 REACH No: 01-2119486842-27	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 0.5% - < 1%	3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine	CAS: 90640-67-8 EC: 292-588-2 REACH No: 01-2119487919-13	3.2/1B Skin Corr. 1B H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doit pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids  
And triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Travailleur industriel: 3.9 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 0.97 - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.1 mg/kg bw/d - Consommateur: 0.56 - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: 1

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: 1

Consommateur: 0.56 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Travailleur professionnel: 0.028 mg/cm<sup>2</sup> - Consommateur: 0.43 mg/cm<sup>2</sup> - Exposition:  
Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.57 mg/kg bw/d - Consommateur: 0.25 mg/kg bw/d

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5380 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1600 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.41 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,  
effets systémiques Consommateur: 20 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine -  
Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and  
triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Cible: Acqua - valeur: 0.004 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 434.02 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 43.4 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 86.78 04

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.19 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.038 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 95.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 19.2 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 19.1 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en  
coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC,  
néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :  
 Aucun  
 Contrôles de l'exposition environnementale :  
 Aucun  
 Contrôles techniques appropriés  
 Aucun

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	liquide ambré	--	--
Odeur:	Caractéristique/ Ammoniaque	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	124 °C	--	--
Point éclair :	82 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	-
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	-
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	-
Pression de vapeur:	N.A.	--	-
Densité des vapeurs:	N.A.	--	-
Densité relative:	0.97 g/cm3	--	-
Hydrosolubilité:	emulsionable	--	-
Solubilité dans l'huile :	Alcools cétones et hydrocarbures aromatiques	--	-
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	-
Température d'auto- allumage :	N.A.	--	-
Température de décomposition:	N.A.	--	-

Viscosité:	N.A.	--	-
Propriétés explosives:	N.A.	--	-
Propriétés comburantes:	N.A.	--	-

## 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	Emulsionnable dans l'eau	--	--
Liposolubilité:	les alcools, les éthers de glycol, les hydrocarbures aromatiques	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de réducteurs forts.  
Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.  
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :
  - a) toxicité aiguë:  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Le produit est classé: Skin Sens. 1A H317
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg pc Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg pc
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:  
Négatif
- N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane - CAS: 109-55-7
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 922 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4.31 mg/l - Durée: 4h
- 3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1716 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1465 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau Positif

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
= - Remarques: WGK: 2  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC100 - Espèces: Daphnie = 10 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: micro-organisme  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.34 ml/l - Durée h: 72  
Point final: EC10 - Espèces: E = 130 mg/l - Durée h: 3  
N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane - CAS: 109-55-7
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 122 mg/l  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 59.5 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 53.5 mg/l - Durée h: 72
- c) Toxicité pour les bactéries:  
= 69.5 mg/l - Durée h: 17 - Remarques: Pseudomonas putida EC10  
3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 330 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 31.1 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 20 mg/l - Durée h: 72

#### 12.2. Persistence et dégradabilité

Aucun

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine - CAS: 68082-29-1

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

3,6-diazaoctane-1,8-diamine; triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Mobilité dans le sol: Pas mobile

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**



#### 14.1. UN number



- ADR-UN Number: 3082  
 IATA-UN Number: 3082  
 IMDG-UN Number: 3082
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
 ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)  
 IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)  
 IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
 ADR-Class: 9  
 ADR - Numéro d'identification du danger :90  
 IATA-Class: 9  
 IATA-Label: 9  
 IMDG-Class: 9
- 14.4. Groupe d'emballage  
 ADR-Packing Group: III  
 IATA-Packing group: III  
 IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
 ADR-Polluant environnemental : Oui  
 IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant  
 Most important toxic component: Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 ADR-Subsidiary risks: -  
 ADR-S.P.: 274 335 375 601  
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (-)  
 IATA-Passenger Aircraft: 964  
 IATA-Subsidiary hazards: -  
 IATA-Cargo Aircraft: 964  
 IATA-S.P.: A97 A158 A197  
 IATA-ERG: 9L  
 IMDG-EmS: F-A , S-F  
 IMDG-Subsidiary hazards: -  
 IMDG-Stowage and handling: Category A  
 IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
 Non

## SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
 Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)  
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)  
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)  
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)  
Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## SECTION 16: Autres informations

Texte de phrases citées sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 4: Premiers secours

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

SECTION 7: Manipulation et stockage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon

appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research

Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van

Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus.

Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau..